



TELEMAQUE PLONGEE  
Roquebrune Cap Martin

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Saison 2024-2025**



Validité du 01/09/2024 au 31/12/2025

FFESSM 33 06 0186

Adresse : BASE NAUTIQUE – ESPLANADE JEAN GIOAN – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN  
Tél : 07.57.07.29.74 - courriel : [infos@telemaqueplongee.fr](mailto:infos@telemaqueplongee.fr) - site : <http://www.telemaqueplongee.fr>

NOM : _____	Photo	<b>Cadre réservé au secrétariat</b>  <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Espèces  <input type="checkbox"/> Saisie Fédé
Prénom : _____		
N° de licence fédérale : _____		
Niveau : _____		
Date de naissance : _____		
Lieu de naissance : _____ Département ou pays _____		
Téléphone : _____ Email : _____		
Adresse : _____		
Code postal : _____ Ville : _____		

Allergie à l'aspirine    **oui**    **non**    (*rayez la mention inutile*)  
 Allergie autres médicaments : \_\_\_\_\_  
 Personne à prévenir en cas d'accident : nom et n° tel : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Certificat médical (validité 1 an) : date : \_\_\_\_\_

Tarifs FFESSM - cotisation club – assurance « accident » optionnelle	MONTANT
Licence FFESSM prise au : <input type="checkbox"/> Télémaque <input type="checkbox"/> autre Club 48 € adulte / 30 € jeune (12-16 ans) / 14 € enfant (moins de 12 ans)	
Cotisation Club : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 € (adulte), 70 € Résidents RCM <b>sur justificatifs.</b></li> <li>• 50 € Jeune moins de 16 ans et étudiant moins de 25 ans, 40 € Jeune RCM <b>sur justificatifs.</b></li> </ul>	
Assurance Individuelle Accident Compagnie AXA cabinet Lafont ( * ) <u>Non obligatoire</u> - Loisir 1 : 23.50 € / Loisir 2 : 28 € / Loisir 3 : 48 € <i>Si vous souhaitez qu'une assurance soit contractée par le biais du club entourez votre choix (ci-dessus) et reportez le montant dans la colonne</i>	
<b>TOTAL</b>	

(\*) En tant que licencié (e) je reconnais avoir été informé (e) par le Club de la possibilité de souscrire une assurance « individuelle accident » par l'intermédiaire du club auprès de la Compagnie AXA Cabinet LAFONT ainsi que l'impose le Code du Sport (articles D3211.1 à D321.4) – détail des garanties consultables sur le site internet : [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique.

Vœux de l'adhérent à mentionner, dans le cadre de son projet de formation :

---

---

L'adhésion à TELEMAQUE PLONGEE RCM implique le strict respect des statuts, du règlement intérieur, et des règles de sécurité définies par la FFESSM.

---

---

### Autorisation Droit à l'image

L'adhérent donne son accord pour la diffusion sur les supports de l'association des différentes photos ou films pris durant les activités de l'association.

Autorisation :      OUI      NON      *(rayer la mention inutile)*

---

---

### Encadrants

Au moment de la prise de licence, GP – N4, tous les niveaux d'enseignement reconnaissent avoir été informés que leur honorabilité peut être vérifiée par les services de l'Etat. Les encadrants qui ne souhaitent pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer.

Les dirigeants de l'association sont également soumis à cet éventuel contrôle de l'Etat.

Accord pour le contrôle de l'honorabilité par les services de l'Etat :

OUI      NON      *(rayer la mention inutile)*

---

---

Autorisation CNIL :      OUI      NON      *(rayer la mention inutile)*

Le pratiquant autorise la FFESSM à céder ses coordonnées postales ou électroniques à des partenaires ou à des tiers pour toute opération de mailing.

---

---

### Autorisation parentale pour les mineurs à compléter par le représentant légal

Je soussigné (e) ..... agissant en qualité de représentant légal de l'enfant ..... né le ..... à .....

l'autorise à pratiquer la plongée subaquatique.

J'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent en mon nom une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin

Fait à ..... Le .....

Signature du représentant légal :

---

---

Une carte d'adhérent sera établie et sera conservée dans votre dossier d'inscription ou vous sera remise si vous le souhaitez. Elle sera le justificatif de votre adhésion au club TELEMAQUE PLONGEE RCM

Date et signature de l'adhérent :